



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :
Jeudi 16 janvier 2025, à 20 heures.

Président :
M. Gilbert BLANC, maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu	X			
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi			X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :
Monsieur Charles Poux
Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- 1/2025 : Redevance performance système d'assainissement collectif 2025 ;
- 2/2025 : Plan de financement rénovation énergétique immeuble la Peyrade ;
- 3/2025 : Plan de financement rénovation énergétique salle des fêtes ;
- 4/2025 : Plan de financement rénovation énergétique globale Peyrade et salle des fêtes ;
- 5/2025 : Création poste d'agent d'accueil à l'église 2025 ;
- 6/2025 : Tarifs entrée Maison du Gouverneur 2025 ;
- 7/2025 : Tarifs entrée piscine 2025 ;
- 8/2025 : Choix maître d'œuvre rénovation fontaine des Consuls ;

9/2025 : Subvention transports scolaires 2024/2025 ;
10/2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner sur DPU.

Adoption des délibérations

1/2025- Instauration de la redevance performance systèmes d'assainissement collectif 2025.															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>Présenté par Charles POUX</p> <p>Aujourd'hui, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,35 €HT/M³, le tarif de la redevance "performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.</p> <p>L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes d'eau facturés pendant l'année civile.</p> <p>L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.</p> <p>Pour 2025, un taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 % pour la redevance "performance des systèmes d'assainissement collectif".</p> <p>Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur, qui sera répercutée sur chaque usager : soit $0,35 \times 0,3 = 0,105 \text{ € HT/M}^3$, supplément au prix du M³ d'eau assaini.</p> <p>Pour info, cette redevance, vient remplacer la précédente contre-valeur de 0,250 €HT/M³. Après avoir délibéré et procédé au vote,</p> <p>Décide, de fixer à 0,105 €HT/M³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.</p>															
Initiales		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Membres du CM															
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

2/2025- Plan de financement pour rénovation énergétique des immeubles de la Peyrade.

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présenté par Monsieur le Maire.

Concernant la rénovation énergétique de l'immeuble de La Peyrade :

Cet immeuble qui abrite 7 logements et une salle de réunion, est vétuste et n'est plus en conformité au regard des besoins et des normes actuelles impliquant l'amélioration du confort de l'habitat.

Lors d'un précédent conseil, en février 2024, nous avons délibéré sur un premier plan de financement puis en septembre, pour missionner un maître d'œuvre. La rénovation totale de cet immeuble se fera en parallèle avec la création du réseau de chaleur. Nous devrions atteindre l'étiquette A.

Pour démarrer ce programme, il faut réunir le financement, ce que je vous propose de débattre et d'acter aujourd'hui afin de pouvoir demander des subventions. En effet, les demandes auprès de l'état doivent être déposée avant le 1^{er} février prochain pour la DETR.

Cout du projet : 736 171 €HT.

Plan de financement présenté en annexes.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

3/2025- Plan de financement rénovation énergétique salle des fêtes .

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Présenté par Monsieur le Maire.

Concernant la Salle des Fêtes :

Nous allons utiliser le réseau de chaleur pour le chauffage de la salle des fêtes. Réaménagement du chauffage dans la grande salle au 1^{er} étage.

Au rez de chaussée, des travaux d'isolation seront nécessaires, car rien ne fut réalisé lors de la rénovation de 2018 – 2019.

Cout du projet : 176 204 € HT

Chacun de vous a reçu une copie du plan de financement des travaux.

Deux projets à valider, mais je vous présente trois délibérations. Notre objectif étant de ne manquer aucun financement malgré l'incertitude concernant les subventions de l'Etat.

Nous allons prendre 2 délibérations pour un dépôt en DETR : une pour chaque projet.

Puis une délibération pour un dépôt au fonds vert mais pour lequel nous devons grouper les projets

Plan de financement présenté en annexes.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

4/2025-Plan de financement global(salle des fêtes et Peyrade)

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Cf aux deux précédentes délibérations. Cette délibération a dû être prise pour valider une demande de financement Fond Vert auprès de l'Etat.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x

Sens des votes	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)									X					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

5/2025-Création de poste d'agent d'accueil et guide pour l'église St Jean-2025															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Présenté par Monsieur Andrieu															
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien et la visite de l'église. Décide après avoir délibéré, La création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois + 6 mois en option. Il est précisé que cette dernière période est optionnelle et fera l'objet d'un avenant au contrat initial qui ne sera levé qu'à l'appréciation de l'autorité territoriale, au regard des besoins réels du moment. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement. Cet agent assurera des fonctions d'agent en charge des visites guidées de l'église Saint Jean.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

6/2025-Tarifs d'entrée Maison du Gouverneur 2025**Adoptée : oui****Présenté par Monsieur Andrieu.****La Maison du Gouverneur qui a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2019, a vu passer pas moins de 33 781 visiteurs.****En 2024, c'est 14 800 visiteurs accueillis.****Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs suivants (voir document annexe), à compter de la saison 2025.****Type de scrutin (si particulier, Indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :****Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote**

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

7/2025-Tarifs entrée piscine 2025**Adoptée : oui****Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :****Présenté par Madame Milliat.****Après rappel des tarifs de la saison 2024, propose de reconduire les tarifs 2024 pour la saison 2025.****Seule modification notable : l'application des carnets d'entrée à la saison, et non reconductible.**

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :14 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

8/2025- Choix du maître d'œuvre pour la restauration de la fontaine des Consuls.

Adoptée : oui

Présenté par Monsieur Andrieu.

Expose l'opération de restauration de la fontaine classée du Griffoul, qui devient urgente au vu de la dégradation de l'édifice.

Suite à la consultation faite à l'automne sur recommandation de l'ABF pour sélectionner un architecte du patrimoine : le cabinet Trabon est donc missionné pour réaliser la phase de diagnostics ainsi que la phase de travaux.

Il conviendra de délibérer sur un plan de financement.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

9/2025 : Subvention pour les transports scolaires 2024/2025.

Adoptée : oui

Présenté par Madame Milliat.

Expose au Conseil municipal la volonté pour la commune de participer financièrement aux frais de transport scolaire pour les élèves de l'école n'habitant pas dans le département de l'Aveyron.

Depuis l'année scolaire 2020–2021, le conseil Municipal a accordé une subvention aux familles domiciliées en Tarn et Garonne.

Mme MILLAT, propose de renouveler l'aide financière pour les élèves scolarisée à l'école à Najac.

Cette aide sera de 189,50 € par enfant, ce qui correspond au montant versé par la commune pour les enfants ayant-droit.

Après exposé des faits, le Conseil,

Adopte le versement d'une subvention de 189.50€ par enfant "non ayant droit" résidant dans le Tarn et Garonne et scolarisé à l'école de Najac au titre de l'année scolaire 2024 – 2025

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

10/2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner sur Droit de Prémption Urbain.

Adoptée : oui

Monsieur le maire présente ce point :

Il sollicite du Conseil, qu'il se positionne sur son intention d'aliéner ou non, les biens suivants soumis au droit de préemption urbain, dont le relevé cadastral est présenté en annexe.

- Vente Mme LHOMME/Mr LE FAUCHEUR 3, rue de la Pause

Le Conseil après délibération, décide de ne pas préempter ce bien.

Adopté à l'unanimité

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Monsieur le Maire présente

- Vente Mme et Mr MIRAUT/Association Hors Loge 11, rue de la Loge Le Conseil après délibération, décide de ne pas préempter ce bien.

Adopté à l'unanimité des élus ayant pouvoir de vote (un non-votant car concerné)

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)							x							
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Nombre de votants :12

Pour :12

Contre :0

Abstention(s) :0

Informations :

Fin de la séance de Conseil Municipal à 21 heures

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

--

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 12/02/25

La Secrétaire de séance,

Nom : Charles Poux

Signature :



Publié le : 20/02/25

Le Président de séance,

Nom : Gilbert Blanc

Signature :

